



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 6

Question écrite n° 86887

Texte de la question

M. Didier Gonzales attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'urgence d'un aménagement routier de la RN 6 dans sa traversée du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges. Le passage quotidien de plus de 60 000 véhicules dans ce secteur entraîne des conséquences importantes pour les riverains en termes d'environnement et de sécurité. Un nouvel accident impliquant un enfant survenu le 15 août souligne l'urgence d'une solution. Des aménagements routiers, notamment au niveau de la gare RER et du pont de Villeneuve, peuvent par exemple être étudiés pour réduire les risques pour les riverains et fluidifier ce qui constitue aujourd'hui l'un des principaux embouteillages de la région Île-de-France. L'État vient de s'engager à hauteur de 15 millions d'euros dans le projet de rénovation du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges (PNRQAD). Cette rénovation ne sera complète que si, en parallèle, des perspectives s'ouvrent pour réaménager la RN 6 qui traverse ce centre-ville. Il souhaite donc savoir si les crédits nécessaires pour étudier ces aménagements, en faveur desquels il s'est déjà exprimé, seront prochainement débloqués, afin de proposer des solutions pour un secteur également victime de fortes nuisances aériennes et ferroviaires.

Texte de la réponse

L'aménagement du réseau routier national non concédé s'inscrit désormais dans le cadre des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), qui succèdent aux volets routiers des contrats de plan État-régions. Ils couvrent la période 2009-2014. Les programmes prennent en compte en priorité les besoins d'amélioration de la sécurité des circulations, ainsi que bien sûr les problèmes d'encombrement et d'environnement. La RN6 étant un axe structurant du sud-est de l'Île-de-France, deux opérations d'aménagement sont déjà inscrites au PDMI : l'une consiste en une opération de requalification engagée au niveau du carrefour Pompadour-RD 94, l'autre est une opération d'aménagement au niveau du carrefour de la Croix-de-Villeroy. Par ailleurs, une étude de sécurité fondée sur le relevé des accidents corporels répertoriés a été engagée sur la RN 6 dans l'Essonne par la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de l'Île-de-France. Compte tenu des enjeux, elle porte également sur la traversée de Villeneuve-Saint-Georges. Cette étude doit aboutir avant la fin de l'année 2010 et précisera les priorités et les aménagements qui relèveront d'aménagements simples et sans doute de compléments d'équipements de la route, notamment de signalisation à effectuer en urgence. Dans le cas où cette étude mettrait en exergue la nécessité de procéder à des aménagements plus importants, une programmation des travaux correspondants devra être recherchée à l'occasion du prochain plan de modernisation des itinéraires (PDMI), ce qui est compatible avec le calendrier des études et des concertations nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Didier Gonzales](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86887

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2010, page 9235

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11781